



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 DECEMBRE 2024

Délibération N°CA24-094

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE
SARREGUEMINES - Ancienne gendarmerie
F09FC70N005 - Avenant n°1**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par la commune de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de l'ancienne gendarmerie située sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 25/09/2018 à passer avec la commune de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences annexée à la présente délibération, portant sur la prorogation de la convention dont l'échéance est désormais fixée au 30/06/2026 (précédemment fixé au 30/06/2023),

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le **30 DEC. 2024**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Samuel BOUJU